



REGLEMENT DE LA PRESTATION SPORTIVE « J'APPRENDS A NAGER »

L'opération "J'apprends à nager" est un programme d'apprentissage gratuit de la natation, initié par le ministère chargé des sports, et destiné aux enfants de 6 à 12 ans. Ce programme d'apprentissage de la natation est proposé gratuitement à tous les enfants de 6 à 12 ans avec pour ambition que tous les enfants entrant en classe de 6e sachent nager.

L'apprentissage de la natation accessible à tous

L'ensemble des clubs de la FFN sont impliqués dans l'acquisition du Savoir-Nager ; véritable enjeu de société. L'objectif de cette opération citoyenne est de permettre aux enfants d'acquérir les compétences nécessaires pour évoluer dans l'eau en toute sécurité. Celles-ci se traduisent par l'obtention du test «Sauv'nage» de l'Ecole de Natation Française. Les titulaires de ce diplôme peuvent pratiquer les activités aquatiques mais également nautiques en toute sécurité.

Objectifs :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
- Réduire le déficit du savoir-nager enregistré sur le territoire
- Dispenser un savoir-nager sécuritaire et écarter le risque de noyade
- Favoriser l'accès à toutes les pratiques aquatiques et nautiques en toute sécurité
- Découvrir les plaisirs de l'eau et de la natation

Cibles :

- Enfants âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager (né entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2010)
- Accès prioritaire aux populations résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR)
- Structures organisatrices : Comités régionaux et/ou départementaux FFN et Clubs FFN

Concept :

La structure organisatrice, **les Mouettes de Paris**, propose un programme d'apprentissage de la natation selon les dispositions suivantes :

- Un stage d'apprentissage de la natation de minimum 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants
- Le groupe est constitué de 8 enfants minimum à 15 enfants maximum ne sachant pas nager
- Les séances de natation sont dispensées par un professionnel
- Les cours sont gratuits (sur inscription et dans la limite des places disponibles)
- A la fin du stage d'apprentissage, les enfants ayant développé les compétences nécessaires sont invités à se présenter au test du Sauv'nage
- Sans que cela soit exclusif, la priorité doit être donnée aux populations résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).

Conditions d'organisation :

- Lieu et période d'accueil : piscine G. Hermant (rue David d'Angers - 19^{ième}) et ou piscine Mathis (rue Mathis – 19^{ième}) pendant les vacances de Pâques/Printemps 2017
- Assurance : votre enfant sera assuré pendant la période du stage via la FFN, garanties de base accident corporel attachées à la licence FFN – (voir information à l'adresse suivante : http://ffn.extranat.fr/html/ressources/ffn/formulaire_licence_2017.pdf)
- Stage d'apprentissage de la natation de minimum 10 heures, avec des séances adaptées au niveau et à l'âge des enfants
- Nombre de groupes : en fonction des demandes
- Date du premier cours : lundi 3 avril
- Horaires : début de la séance à 16h45 – Sous réserve d'ajustement

Conditions d'inscription :

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée par le représentant légal
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation

Matériel :

- Matériel pédagogique fourni
- Matériel et habillement: maillot de bain et bonnet obligatoire, lunettes de natation vivement souhaitées
- Un bonnet « J'apprends à nager » sera offert.

Informations complémentaires : <http://www.ffnatation.fr/plan-japprends-nager-dispositif-ministeriel-citoyen>

Contact : secretariatmdp@gmail.com

